

Les Fables de La Fontaine et la formation des policières (Leçon 10)

Gilles Renaud¹

Le 25 septembre 2024

La Génisse, la Chèvre, et la Brebis en société avec le Lion enseigne aux policières une leçon : il n'y a pas nécessairement d'honneur au sein d'une communauté de voleurs et l'enquêtrice se doit d'exploiter tout malentendu

Il est assez répandu dans les milieux criminalisés que certains malfaiteurs qui semblaient ligüés connaissent un épisode qui résulte en une dissolution des liens et qu'un des complices d'antan cherche à soutirer un avantage en livrant de précieux renseignements aux enquêtrices, notamment si leur vie ou celle de leurs proches est menacée, comme l'illustrent les dernières lignes. Cette Fable illustre de quelle façon celles qui croyaient tirer avantage d'un complot peuvent virer leur capot, pour ainsi dire, et décider de ne plus poursuivre les vissées criminelles, moyennant avantage de la part du ministère public. Ainsi :

La génisse, la chèvre et leur sœur la brebis,
Avec un fier lion, seigneur du voisinage,
Firent société, dit-on, au temps jadis,
Et mirent en commun le gain et le dommage.
 Dans les lacs de la chèvre un cerf se trouva pris.
 Vers ses associés aussitôt elle envoie.
 Eux venus, le lion par ses ongles compta,
 Et dit : « Nous sommes quatre à partager la proie. »
 Puis en autant de parts le cerf il dépeça,
 Prit pour lui la première en qualité de sire :
 « Elle doit être à moi, dit-il, et la raison,
 C'est que je m'appelle Lion :
 À cela l'on n'a rien à dire.
 La seconde par droit me doit échoir encor :
Ce droit, vous le savez, c'est le droit du plus fort.
 Comme le plus vaillant je prétends la troisième.
 Si quelqu'une de vous touche à la quatrième,
 Je l'étranglerai tout d'abord. » [Soulignement de nous]

¹ Juge - Cour de justice de l'Ontario - janvier 1995 à avril 2023. Parmi mes livres, relevons Plaider – Un juge se livre, Les Éditions Yvon Blais, Cowansville, Québec, 2017, L'évaluation du témoignage Un juge se livre, Les Éditions Yvon Blais, Cowansville, Québec, 2008 et Principes de la détermination de la peine, Les Éditions Yvon Blais, Cowansville, Québec, 2004. L'auteur a aussi occupé à titre de Procureur adjoint de la Couronne (Ontario) et d'avocat au sein du ministère de la Justice (Canada).